Lucienne Lebrun se penche sur notre passé.

La ville de Saint-Benoît

Nous allons « à la ville », non pas au bourg, ni au village. Pourquoi la ville pour notre petite commune ?
Ayant entendu récemment plusieurs explications assez, disons, fantaisistes, j'ai cru bon de me pencher sur la question.
Plusieurs sources consultées, il s'avère que Saint-Benoît a **reçu le titre de « ville »** par lettres patentes du Roi de France, François 1er en 1542 sur demande des habitants. Cette ordonnance du 1er juillet 1542 est conservée aux archives de la mairie.
Elle autorise les habitants à clore leur ville de fossés, tours, et ponts-levis. De fortifications, il ne reste rien, et il n'est pas prouvé qu'il y en ait existé. Par contre, des fossés ont été creusés avec des ponts-levis et tourelles aux entrées ouest et est. Quelques vestiges sont encore visibles au pont de Saint-Clément. Ces fossés sont d'ailleurs bien notés sur le plan authentique de 1645 (affiché en mairie).
Mais, déjà depuis longtemps, Saint-Benoît portait ce titre de ville dans nombre d'actes authentiques.
Ainsi, dans le compte-rendu du Conseil municipal de Saint-Benoît du 15 frimaire de l'an XI (1802/1803), il est question de réfection du pont de la Grange Rouge et d'une réclamation du Sieur Gautier, propriétaire du moulin à eau de Germigny-des-Près qui craint d'être privé d'eau, une partie étant détournée de la rivière pour l'alimentation des fossés de la ville de Saint-Benoît.
La mise au point du Conseil municipal est claire :

« La commune de Saint-Benoît a toujours eu le droit d'un temps immémorial de tirer une partie des eaux de la rivière des arches de la Grange Rouge puis celles de la Bonnée pour alimenter les fossés de la Ville de Saint-Benoît et, à remonter même **au onzième siècle** dans lequel règne de Philippe 1er, Roi de France, **propriétaire alors du château de la Motte le Roi,** près **la ville** de Saint-Benoît, une partie des eaux de la rivière des arches de la Grange Rouge descendant par celles de la Bonnée dans les fossés de la ville de Saint-Benoît.

Depuis ce temps-là, le château de la Motte le Roi a toujours eu le privilège de tirer l'eau de la rivière de la Bonnée pour remplir les fossés, ainsi qu'il est constaté par le contenu de la vente dudit château la Motte le Roi faite par Charle de Mathieu et demoiselle Françoise de Beaumont son épouse à Jean Meunier, valet de chambre de la Régente, mère du Roi et à Jeanne Boursin, son épouse, devant Pierre Changeux et Paul Poulin, notaires à Saint-Benoît le 25 août 1643. »
Jusqu'au 19ème siècle, l'eau des fossés avait plusieurs utilisations :
- L'eau est prise dans des « puits de curement » par la quarantaine de voisins pour leur maison et jardin qui bordent les fossés,
- L'écoulement et le renouvellement de l'eau sont absolument nécessaires et indispensables pour la salubrité. L'eau de « pluye » remplit les fossés l'hiver, y croupit au printemps, occasionnant en s'évaporant des maladies aux citoyens de la ville comme fièvres intermittentes putrides et malignes et beaucoup d'affections scorbutiques.
- L'eau est procurée aux citoyens de la ville dans les mois de messidor, thermidor, fructidor et vendémiaire (c'est-à-dire de juin à octobre) pour éteindre le feu en cas d'incendie, attendu que ces mois-là, les puits qui tirent leur force de la Loire qui est en baisse, se tarissent au point que dans l'espace de 2 à 3 heures, on ne peut tirer de chacun que 2 à 3 seaux d'eau…
(On est loin des arrosages des cultures maraîchères actuelles…)
- En dernier lieu, l'eau est nécessaire aux lessives (les lavoirs sont installés sur les fossés) pour abreuver les bestiaux des citoyens tant de la ville que des quartiers environnants.

Ceci permettra sans doute de lever le mystère de cette dénomination de « VILLE » à Saint-Benoît.

Lucienne Lebrun

Publication :
Ville de Saint-Benoît-sur-Loire
Tél. 02 38 35 73 28
Directeur de la publication
et de la direction :
Gilles BURGEVIN
Rédacteur en chef :
Jean-Claude ASSELIN
Photos :
Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire

La fabrication puis l'impression de papier certifié PEFC participent à la gestion durable des forêts.
En effet, la certification PEFC du papier atteste du respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts.

Saint-Benoît sur Loire

BULLETIN MUNICIPAL
N°101 MAI 2022

page 2
L'ÉDITO DU MAIRE
page 4-5
CONCOURS MAISONS FLEURIES
page 10-11
LES ASSOCIATIONS
page 12-13

Petites Cités de Caractère

ÉDITO *du Maire*

Chers concitoyens,

L'été approche !
Tout le printemps, votre municipalité a continué les travaux d'amélioration du réseau de distribution d'eau et de restructuration du bourg. Ces travaux ont perturbé la circulation mais nous arrivons au terme de ces inconvénients indispensables au bien-être des habitants.

Ces travaux d'amélioration du quotidien étaient nécessaires : le changement de la conduite d'eau potable de la rue Orléanaise était obligé au vu des nombreuses coupures dues à l'usure de l'ancienne conduite.
Pour l'entrée nord du village, rue de Tholey, le futur «pôle bus» devenait plus que nécessaire lui aussi. Un réel danger existait, notamment au carrefour de la route de Bray pour les usagers de ce mode de transport et la situation était devenue confuse par le nombre d'arrêts (les Ruelles, la Motte le Roy, etc...). Ce pôle bus aura le mérite d'être proche du centre bourg, devant les écoles, avec l'espace nécessaire pour la sécurité des usagers.

Les cars scolaires, ceux des lignes régulières et de Tourisme trouveront maintenant un emplacement convenable pour leurs passagers qui profiteront au mieux de l'aménagement routier et paysager qui va être effectué rue de Tholey, de la salle polyvalente au pont de la planchette (plantation d'arbres, circulation partagée, zone 30 km/h, mise en valeur du parking) protégeant ainsi écoliers, bénédictins et touristes.

Toutes ces réalisations sont malheureusement contrariées par l'incivilité de certains automobilistes qui ne veulent pas respecter les aménagements mis en place durant les travaux : barriérage, ralentisseurs, déviations, contournements. Ils se mettent sans nul doute en danger ainsi que les autres automobilistes. Le jugement que je porte sur ces actes imbéciles ne peut être écrit dans cet éditorial, c'est accablant, triste et bien peu de chose au regard de ce qui se passe ailleurs !

Quelques Ukrainiens sont arrivés dans des familles de Saint-Benoit. Souhaitons leur courage, accueillons-les du mieux que nous pouvons le faire. Nous ferons certainement leur connaissance lors des différentes manifestations dont les fêtes des voisins que vous organiserez cet été.

La pandémie COVID19 semble fléchir légèrement, permettant ainsi de reprendre certaines activités.
Je vous souhaite donc un bel été et de bonnes vacances.

Prenez soin de vous !

Le Maire,
Gilles Burgevin

Elections *législatives*

Dimanches 12 et 19 juin 2022

N'oubliez pas de noter ces dates sur vos calendriers pour aller voter ...
et élire les députés à l'Assemblée nationale, pour un mandat de 5 ans renouvelable.

«Voter est un droit,
c'est aussi un devoir civique».

Un nouveau portail internet consacré aux élections est ouvert sur Internet :
elections.interieur.gouv.fr

Fête *nationale*

Sous réserve de modifications de dernière minute.

Les comptes rendus du Conseil municipal

Les comptes rendus du conseil municipal sont publiés sur le site internet de la commune www.saint-benoît-sur-loire.fr / rubrique « Comptes rendus de conseil ».

Conseil du 24 janvier 2022

- Budget commune : exécution du budget primitif avant son adoption.
- Convention avec la Communauté de Communes pour l'entretien des chemins inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR).
- Rénovation du logement d'urgence 1 Place de l'Université par les services techniques.
- Mise à jour du tableau des effectifs communaux.

Conseil du 28 février 2022

- Modification du tableau des effectifs au 01/04/2022.

Conseil du 2 mai 2022

- Contrat borne de recharge pour véhicule électrique.

État Civil

MARIAGES

6 mariages célébrés

NAISSANCES

Maël PENON ROSSELIN.....né le 18 février à Orléans
Cléo KAUFMANN.....née le 6 mars à Gien
Bastien CHARTON.....né le 28 mars à Orléans
Lilian DAMPRUNT.....né le 3 avril à Gien

DÉCÈS

Micheline TESSIER vve MARCHAND.....le 25 janvier à Neuville-aux-Bois
Huguette ROUSSEAU vve TOURLOURAT.....le 27 janvier à Saint-Benoît-sur-Loire
Aurélie CORRAL vve RONDET .....le 28 janvier à Saint-Benoît-sur-Loire
Madeleine CHOTTE épouse BLESCH.....le 1er février à Saint-Benoît-sur-Loire
Ginette BOURDILLAT vve RINCORI.....le 2 février à Saint-Benoît-sur-Loire
Henri GRANDJEAN .....le 7 février à Saint-Benoît-sur-Loire
Gérard MERANGER .....le 1er mars à Amilly
Lucienne PLASCIER veuve MOREAU .....le 16 mars à Saint-Benoît-sur-Loire
Isabel MILLAN GONZALES .....le 19 mars à Saint-Benoît-sur-Loire
Raymonde HARENG veuve LEROUX..... le 23 mars à Saint-Benoît-sur-Loire.
Urbano SOLETO GONZALEZ..... le 8 avril à Saint-Benoît-sur-Loire.
Michel GRIMAULT..... le 17 avril à Saint-Benoît-sur-Loire.
Didier DELAVAL ..... le 20 avril à Saint-Benoît-sur-Loire.

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie pour la commémoration du 77ème anniversaire de la victoire de 1945 a eu lieu dimanche 8 mai au Monument aux Morts (place de l'université) en présence de Monsieur le Maire, de la Maire Junior, du Président de l'Association des Anciens Combattants et de Madame Colette Bidault.
Cette commémoration était dirigée par le Capitaine des sapeurs-pompiers et orchestrée par «Valphonie». Après les discours de Madame Bidault et son témoignage boulversant, de Monsieur Labrette et de Monsieur le Maire, il a été procédé au dépôt de gerbes habituel. La sonnerie aux morts, la minute de silence et la Marseillaise, interprétée par Valphonie sont venus conclure cette belle cérémonie.
La Maire junior a invité l'ensemble des personnes présentes au verre de l'amitié offert par la municipalité.

Il était agréable et encourageant de constater la présence de nombreuses personnes pour cette cérémonie réouverte au public.

La Mairie vous accueille...

Les horaires de l'accueil de la mairie ont changé depuis quelques temps.
La mairie n'est donc plus ouverte le samedi matin.
Nous avons privilégié une ouverture prolongée 2 soirs par semaine pour accueillir les personnes rentrant tardivement sur Saint-Benoît.

LUNDI	.....15H00 ... 17H45
MARDI	9H00 .... 12H00
MERCREDI	9H00 .... 12H00.....15H00 ..... 19H00
JEUDI	9H00 .... 12H00
VENDREDI	9H00 .... 12H00.....15H00 ..... 19H00
SAMEDI	fermé

Votre municipalité a la volonté d'améliorer le cadre de vie dans notre commune
Pour cela nous avons décidé d'un plan «travaux

Mais voilà, les plannings des entreprises intervenantes s'entrecroisent en ce moment

D'ici 2 à 3 semaines tout cela ne sera plus qu'un mauvais souvenir et vous apprécierez certainement la qualité des ouvrages

Remplacement des canalisations d'eau potable

Rue de Tholey

Les travaux sont terminés.

Rue Orléanaise

La phase 1 est terminée :
La portion entre le pont de Saint-Clément jusqu'au centre-bourg est ouverte à la circulation.
Les conduites d'eau et compteurs individuels ont été changés.

Les bordures de caniveaux manquantes ont été posées .

La phase 2 a démarré :
Elle s'étend du pont de Saint-Clément à la levée côté Châteauneuf.

Cette phase est beaucoup plus complexe, elle nécessite l'arrêt total de la circulation.
Les réseaux d'eau, gaz, électricité HT et BT, téléphone s'enchevêtrent et demandent une attention de tous les instants.

L'emploi de matériels spécifiques (aspirateur) a permis d'accélérer et de sécuriser le travail de fouilles dans les tranchées.
La sectorisation de la conduite d'eau principale est réalisée par des bouches à clef, elle permet lors des travaux, ou de fuite, d'impacter un minimum d'habitations.

afin qu'elle soit source de dynamisme économique, patrimonial, culturel, touristique et social.
cœur de ville» pour revitaliser celle-ci.

au détriment de la circulation en centre ville et des accès à notre commune.

effectués. Nous vous remercions de votre compréhension et des efforts que vous avez consentis durant cette période.

Le pôle Bus «la Planchette»

Le quai de dépose des voyageurs prend forme.

Des essais de giration ont été effectués afin optimiser la rotation des bus

La voie du parking de « stationnement minute » est en cours de stabilisation.

Le parking est matérialisé par des bordures béton.

La levée de la Loire

L'opération de renforcement de la levée de la Loire commanditée par les services de Loire est achevée, un tapis bitumeux a été déposé et finalise ce chantier.

Le budget com

Le budget communal est un acte fo
Il permet de mettre en œuvre les projets définis par l
d'anticiper les besoins et d'assumer les dépe
Le Budget a été voté à l'unanimité le 04 avril 2022. Il représente 2 880

Le budget 2022

1 580 000 €
EN FONCTIONNEMENT

2, 88 MILLIONS €

1 300 000 €
EN INVESTISSEMENT

- la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

- la section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité (autofinancement), par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget est composé de deux sections :

Section Fonctionnement

La ville à votre service, c'est 18 agents répartis au sein de 3 services (administratif, technique, scolaire/périscolaire) afin de maintenir la qualité des services à la population. Pour cela le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 580 000 €

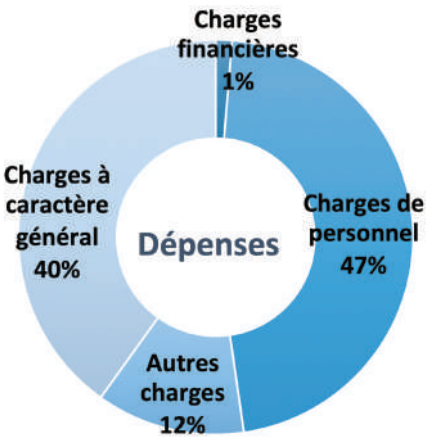

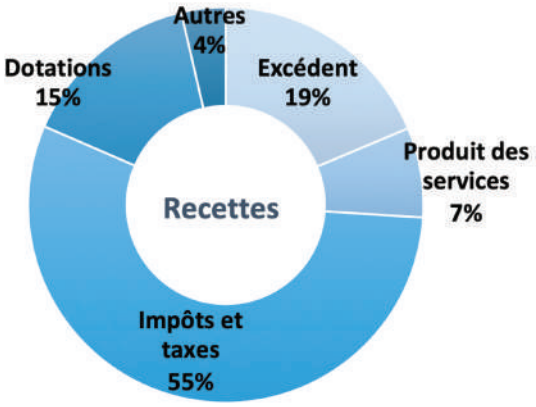

Section Investissement

Le budget d'investissement se veut ambitieux et s'établit à 1 300 000 €. L'investissement communal s'inscrit au coeur de l'action locale en permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants et de contribuer à l'attractivité de la ville.

Principaux investissements :

- Requalification de l'Entrée Nord et du Pôle Bus : **862 000 €**
- Etude pour la restauration de la Basilique : **100 000 €**
- Réalisation d'un parcours pédagogique à l'Etang de la Mitonnerie : **50 000 €**

Une note de synthèse budgétaire complète est à votre dispo

mual 2022

ndamental de la gestion municipale.
es commissions et adoptés par le Conseil municipal,
nses inhérentes aux missions de la commune.
000 € auquel s'ajoute les budgets annexes (eau et assainissement).

Les taxes locales

Le Conseil Municipal a fait le choix d'augmenter celles-ci afin de poursuivre sa politique d'aménagement du territoire :

Taxe Foncière Bâtie : 37.56 %
Moyenne départementale 2021 TFB commune même strate : 41.04%

Taxe Foncière Non Bâtie : 50.85 %
Moyenne départementale 2021 TFNB commune même strate : 50.64%

Budget eau

Travaux 2022 :

Programme de rénovation du réseau d'eau potable : 250 000 €

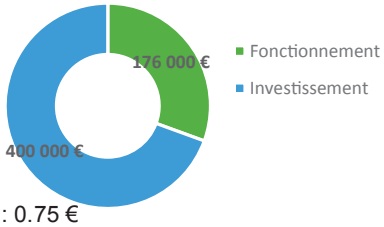

Tarifs HT Eau Potable 2022
Inchangés

Prix du m³ : 0.75 €
Abonnement : de 15 à 22 € selon diamètre
Frais accès au service : 20 €

Budget assainissement

Tarif HT Part communale Prix du m³ : 1.05 €
(Tarifs 2021 : 1,15 €)

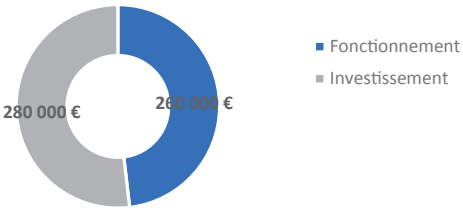

Les Actions 2022

Les associations
Maintien des subventions

Le CCAS
Soutien des personnes en difficultés

L'économie locale
Développement du tourisme,
centre Bourg et soutien du commerce local

L'environnement
Acquisition d'un véhicule commercial électrique

Le cadre de vie
Création d'espaces fleuris
Aménagement des bords de Loire

L'éducation
Acquisition de pc portables pour les classes élémentaires

sition sur le site de la commune **www.saint-benoit-sur-loire.fr**

Et si vous participiez au concours des maisons fleuries...

Depuis plusieurs années maintenant, nous œuvrons pour l'embellissement de Saint-Benoît-sur-Loire.
Nous avons particulièrement travaillé sur le fleurissement, partie directement visible pour les Bénédictins et Bénédictines mais aussi pour ceux qui ne sont que de passage dans notre charmant village.

Tout ce travail a été récompensé par l'obtention d'un panneau label Village Fleuri du Loiret.

C'est une reconnaissance de la Commune par le Comité Départemental du Fleurissement dont nous pouvons être fiers. Au-delà du symbole et de l'esthétique du fleurissement, les enjeux sont plus vastes : sociaux, économiques, environnementaux et même touristiques. **Et nous ne comptons pas nous arrêter là !**
Nous continuons à travailler pour vous offrir une commune qui se donne les moyens de son ambition, un village où la qualité de vie s'améliore sans cesse.
Nous visons à remplacer prochainement notre panneau Village Fleuri du Loiret par Villes et Villages Fleuris avec notre 1ère fleur, à l'entrée de notre commune. C'est le label national de la qualité de vie.

Nous le pouvons ! Je tiens à remercier les agents du service technique qui s'investissent pleinement à la valorisation du cadre de vie des habitants pour leur offrir un environnement toujours plus qualitatif.
Je remercie aussi les administrés qui, par leurs initiatives privées, ont aussi grandement leur part dans l'embellissement de notre commune.

Pour 2022, nous vous invitons à participer au concours des maisons fleuries.
Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune et pour participer, il suffit de s'inscrire en mairie en nous retournant le bulletin d'inscription page 10 ou en le téléchargeant sur le site de la commune :
www.saint-benoit-sur-loire.fr/ rubrique actualités.

Ce concours comporte 6 catégories :
- 1ère catégorie : Habitation avec jardin paysager visible de la rue.
- 2ème catégorie (balcon, terrasse) : Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public (jardin de rue/ jardin de trottoir, verdissement de micro espaces) ou visible de la rue (balcon ou terrasse d'habitat collectif)
- 3ème catégorie : commerces, équipements culturels, hôpitaux, établissements universitaires, entreprises diverses, bureaux, artisans, Offices de tourisme, lieux d'accueil touristiques (hôtels, camping, gîtes ruraux, chambres d'hôtes) ...
- 4ème catégorie : Etablissements scolaires.
- 5ème catégorie : Jardins potagers fleuris, avec ou sans habitation sur le site, largement visible de l'espace public.
- 6ème catégorie : Jardins potagers, collectifs (jardins partagés), jardins des écoliers.

Seules les décorations florales visibles de la rue seront prises en considération.

Les récompenses vont de 70 € pour le 1er prix à 30€ pour le 4ème lauréat par catégorie.
Un bon d'achat de plants d'une valeur de 20 € est remis aux participants à titre d'encouragement.

Le jury du présent concours est composé de membres de la commission fleurissement. Il parcourra le territoire de la commune la première quinzaine de juillet et retiendra les réalisations les plus réussies.
Le bulletin d'inscription doit être retourné en mairie avant le 30 juin.

Continuons ensemble à rendre plus belle notre commune !

Pour la Commission Fleurissement

Fabienne Rollion

Les différents acteurs du Label

Référent :

CNVVF (Ministère)

Jury National
(Conseil National des Villes et Villages Fleuris – CNVVF)

(Visite les Communes proposées par le Jury Régional pour l'obtention de la 4e fleur)

Référent :

CONSEIL REGIONAL

Jury Régional
(Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes - ARF)
(6 Départements de la Région Centre-Val de Loire)

(Visite les Communes proposées pour l'obtention de la 2e fleur ou 3e fleur et proposées par le Jury Départemental pour l'obtention de la 1ère fleur)
Période de passage : 3e semaine d'août

ADHESION OBLIGATOIRE AU CNVVF

Référent :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Jury Départemental
(Comité Départemental de Fleurissement – SHOL)

(Visite les communes en vue de la présentation au jury régional ou attribue un panneau départemental Ville ou Village Fleuri)
Période de passage : juillet

Jury de secteur
(Comité Départemental de Fleurissement – Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret – SHOL)

(Visite et sélectionne les maisons de particuliers et lieux fleuris accueillant du public, proposés par le jury communal en vue de l'établissement du palmarès départemental)
Période de passage : septembre

INSCRIPTION AU LABEL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Référent :

COMMUNE

Jury Communal
(Elus, agents des services espaces verts et amateurs éclairés invités...)

Organise le concours communal et sélectionne parmi les lauréats 5 candidats maximum à présenter au jury de secteur

Bulletin à retourner à la Mairie avant le 30 juin.
Vous pouvez le photocopier, mais il est disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet

VILLE
DE
SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

Concours Maisons fleuries 2022

Bulletin d'inscription

Coupon à retourner avant le 30 juin en Mairie

Le jury de présélection passera début juillet et retiendra les réalisations les plus réussies en fonction de différents critères. (recherche et créativité, diversité et choix des végétaux, harmonie...).
Les décorations florales devant être visibles de la rue pour être prises en considération, votre présence n'est pas obligatoire.

Règlement du concours disponible en Mairie et sur le site internet de la commune (www.saint-benoit-sur-loire.fr).

Concours maisons fleuries 2022

Nom : ……
Prénom : ……
Adresse : ……
Téléphone : ……
Courriel : ……

J'ai lu et j'accepte le règlement,

signature

Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, 8 Place du Martroi - Charles de Gaulle - 45730 Saint-Benoît-sur-Loire
tel : 02 38 35 73 28

Rappel du règlement «Concours des maisons fleuries»

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS
Le concours des « maisons fleuries » a pour objectif de récompenser les actions menées par les habitants de la commune en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leurs jardins, balcons et fenêtres.

ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION
Ce concours est ouvert sur inscription à tous les habitants de la commune. Ils en sont informés par la presse locale et par voie d'information municipale.

ARTICLE 3 : CATEGORIES DE FLEURISSEMENT
Ce concours comporte 6 catégories :
- 1ère catégorie : Habitation avec jardin paysager visible de la rue (esthétique de l'ensemble, construction ou représentation spécifique du lieu ou évocateur de paysages).
- 2ème catégorie (balcon, terrasse) : Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public (jardin de rue/jardin de trottoir, verdissement de micro espaces) ou visible de la rue (balcon ou terrasse d'habitat collectif) essentiellement présentation hors-sol.
- 3ème catégorie : Regroupe un grand nombre d'établissements ou de structures recevant du public avec ou sans jardin : commerces, équipements culturels, hôpitaux, établissements universitaires, entreprises diverses, bureaux, artisans, Offices de tourisme, lieux d'accueil touristiques (hôtels, camping, gîtes ruraux, chambres d'hôtes)…
- 4ème catégorie: Etablissements scolaires.
- 5ème catégorie : Jardins potagers fleuris, avec ou sans habitation sur le site, largement visible de l'espace public. Mise en valeur de pratiques associant légumes et plantes d'ornement.
- 6ème catégorie : Jardins potagers, collectifs (jardins partagés), jardins des écoliers.

Seules les décorations florales visibles de la rue seront prises en considération.

ARTICLE 4 : CRITERE DE SELECTION ET NOTATION
Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :
- Recherche et créativité.
- Diversité et choix des végétaux.
- Harmonie et contraste des couleurs.
- Propreté et esthétique.
- Présence d'arbre et de végétation permanente.

Les photos prises lors de ces visites et leurs droits d'utilisation feront partie intégrante du concours.

ARTICLE 5 : PRESELECTION
Un jury de présélection parcourra le territoire de la commune la première quinzaine de juillet et retiendra les réalisations les plus réussies.

ARTICLE 6 : ORGANISATION DU JURY
Le jury du présent concours sera composé de membres de la commission fleurissement.

ARTICLE 7 : REPARTITION ET NATURE DES PRIX
Dans chacune des catégories, un prix est attribué aux 4 premiers lauréats. Les valeurs sont les suivantes :
- 1er prix : 70 €.
- 2ème prix : 50 €.
- 3ème prix : 40 €.
- 4ème prix : 30 €.

Un bon d'achat de plants d'une valeur de 20 € est distribué aux lauréats à titre d'encouragement.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX
Les lauréats seront personnellement informés par courrier de la date de remise officielle des prix. Le classement sera annoncé au cours de cette cérémonie. La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal.

Le Maire
Gilles BURGEVIN

Le futur centre de secours de Saint-Benoît

Projet du futur centre de secours

Le centre de secours actuel de Saint-Benoît-sur-Loire se situe rue Flandres Dunkerque, face à l'EHPAD Gaston Girard.
Dans les années 60, le bâtiment était à l'usage des employés communaux et des sapeurs-pompiers.
En 1982, après des travaux de réhabilitation sur le bâtiment, il revient à l'usage des sapeurs-pompiers dans sa totalité.

Le parc de véhicules des pompiers se compose :

- 1 VSAV (Voiture de Secours Assistance aux Victimes)
- 1 CCRM (Camion-Citerne Rural Mixte)
- 1 VTU (Véhicule Tout Usage)
- 1 VLC (Voiture de Liaison Commandement)
- 1 ELS (Embarcation Légère de Secours)

Ce qui lui permet d'intervenir sur l'ensemble des demandes à savoir : secours aux victimes, accidents de la route, incendies et inondations. Les secteurs d'intervention sont Saint-Benoît-sur-Loire, Bray-Saint-Aignan, Bouzy-la-Forêt, Bonnée et une partie de la Commune de Saint-Martin d'Abbat.

Sous le commandement du Capitaine ROLLION Olivier, l'effectif est composé de :

- 2 officiers (Lieutenant)
- 4 sous-officiers adjudant (Chef-adjudant)
- 3 sous-officiers sergent-chef (Sergent)
- 1 sergent en double affectation
- 2 caporal-chef, caporal
- 5 sapeurs

Les interventions se comptent entre 400 et 450 à l'année, elles sont assurées sur le temps de travail avec accord de l'employeur et sur le temps personnel et familial.

L'effectif de 18 est insuffisant, **c'est pourquoi je lance un appel à candidature pour rejoindre l'équipe du Centre de Secours afin de vous investir dans le service pour porter secours ou éteindre un incendie de jour comme de nuit.**
Pas de profil type, nous acceptons tout le monde, femme et homme avec un âge minimum de 16 ans et une aptitude physique normale.
Un test de recrutement vous sera proposé pour évaluer vos compétences et aptitudes physiques. Suivra une visite médicale auprès d'un médecin sapeur-pompier.
Des formations sont à réaliser afin d'être habilité à effectuer des interventions.

Le personnel est en attente d'un nouveau centre de secours, le centre actuel n'étant plus fonctionnel.
Le futur Centre de Secours se situera en prolongement des écoles publiques, 37 rue de la Motte le Roy.
Ce bâtiment sera plus fonctionnel et permettra de remiser les véhicules sur un espace plus grand, un local spécifique pour le VSAV et une partie administrative.
Ce futur centre a besoin de sang neuf pour faire perdurer notre service de secours de proximité, qui est attendu par la population.

Chacun d'entre-nous peut avoir besoin des pompiers alors faites le pas, pour rejoindre notre équipe de sapeurs-pompiers du Centre de Secours de Saint Benoit.
Pour tous renseignements ou candidatures, adressez-vous au Chef de Centre le Capitaine Olivier ROLLION. (N° portable pompier uniquement : 06.77.09.07.97).

Capitaine *Rollion Olivier*

Arrêt temporaire de la collecte des textiles...

Début janvier, on nous a annoncé le retrait des conteneurs de textiles sur notre territoire. Cela fait suite à la décision de **la régie de quartier «Respire» de Jargeau**, chargée de cette collecte, qui a décidé d'arrêter cette prestation dans les déchèteries les plus éloignées de son territoire, pour des raisons financières.
Le Sictom recherche actuellement d'autres partenaires.

Les conteneurs à vêtements les plus proches :
- rue du Coq à Sully-sur-Loire
- quartier du hameau à Sully-sur-Loire
- 2 rue des cassines à Neuvy-en-Sullias
- rue de la mairie à Bouzy-la-Forêt

Vous pouvez consulter les autres points de collecte en vous rendant sur : **https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport**

...et nouveau point d'apport volontaire

Prochainement, le lieu dit «Les places» sera lui aussi équipé d'un point d'apport volontaire. Cela portera à 5 le nombre de possibilité de faire du tri sur Saint-Benoit-sur-Loire, voir carte ci-contre

Relevé des compteurs d'eau

Comme chaque année, le service des eaux représenté par Olivier Rollion effectuera la relève à distance des compteurs d'eau en juillet et en août.

Au cas où il devrait intervenir sur votre compteur, nous vous remercions de dégager vos citerneaux

Opération Loire propre

Fidèle à ses habitudes, la municipalité a organisé, en partenariat avec la Fédération des chasseurs du Loiret et avec les Chasseurs de Loire, une opération Loire Propre le 19 mars dernier.
Quelques 75/80 personnes s'étaient portées volontaires pour participer à cette opération qui rencontre tous les ans le même succès. Ce nombre de participants a permis d'organiser 5 groupes de personnes sur 5 sites différents dont les fossés de la ville.
Les volumes de déchets, sur Saint-Benoit et ailleurs, sont moins importants que les années passées et c'est encourageant.
La Loire est un patrimoine que les promeneurs de tous horizons respectent de plus en plus.

Un grand merci à tous !

Zoom sur Val de Loire Ukraine

Nous sommes tous choqués par la guerre qui frappe l'Ukraine depuis le 24 février 2022.

L'élan de solidarité n'a jamais été si grand en France, la mobilisation est immense et se traduit par de nombreux dons en argent ou en matériel médical, nourriture, produits d'hygiène....

A Saint-Benoît-sur-Loire, à l'initiative de l'association «Val de Loire Ukraine», une collecte a été organisée en mairie.

Nous remercions toutes les personnes qui y ont participé.
Ces dons ont ensuite été acheminés en Pologne avec l'aide de la Protection civile.

L'ASSOCIATION VAL DE LOIRE UKRAINE

L'Association Val de Loire Ukraine (**VDLU**) est née en 2000 lors de la transformation de l'AEFU (Accueil d'Enfants France Ukraine) créée en 1992 en Fédération d'associations locales rattachées à cette Fédération.

Son objet est :
- d'inciter et de favoriser les échanges culturels, sociaux, économiques,
- d'organiser ou de participer à des voyages d'études, culturels ou privés dans l'un ou l'autre sens,
- d'apporter son soutien à des actions humanitaires, culturelles ou pédagogiques visant à rapprocher sur tous les plans la France et l'Ukraine.

Durant ces 20 dernières années, ses actions se sont concentrées dans trois domaines principaux :

Séjours réparateurs

Nés à la suite de l'accident de Tchernobyl, ils se sont poursuivis sans interruption depuis 1992. Nos adhérents ont pris en charge des enfants, pour la plupart orphelins ou de familles très défavorisées et les ont accompagnés jusqu'à leur majorité et même au-delà.
Ces enfants sont venus de longues années passer en France 2 à 3 mois l'été dans leur famille française.
Ce sont ces mêmes enfants devenus adultes qui viennent en ce moment se réfugier dans leur famille d'accueil.

Parrainages

De 2003 à 2015, **VDLU** a investi la presque totalité de ses finances dans la réhabilitation des bâtiments de l'orphelinat internat de Tchudell ainsi que dans la maison des enfants des rues de Korosten.
Ces dernières années, notre action s'est orientée vers le soutien financier des jeunes adultes issus des internats avec l'aide des familles d'accueil.
A partir de 2014, nous participons à des collectes de matériel médical et paramédical et à l'envoi vers la zone de guerre du Donbass.

Echanges scolaires

De 2001 à 2014, sollicités par le service culturel de l'Ambassade de France à Kiev, nous organisons des séjours scolaires entre des écoles ukrainiennes spécialisées dans l'apprentissage du français et des collèges français.
De nombreuses classes ont été accueillies dans les collèges de Gien, Châtillon-sur-Loire, Poilly-lez-Gien, Briare, Les Bordes, Donzy, Ingré, Sully-sur-Loire.
A leur tour, les jeunes français ont eu l'occasion de partir en Ukraine retrouver leurs nouveaux amis et découvrir un pays si attachant.

Madame Durin
Présidente de l'association

Les prochaines balades natures du conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire

Date	Site/Commune	Titre	Heure	€
Samedi 9/04	Entre-les-Levées **Saint-Père-sur-Loire**	À la rencontre du Castor à Saint-Père-sur-Loire	14:30	€
Samedi 7/05	Méandre de Guilly, **Guilly**	Sur la piste des ânes	10:00	-
Samedi 21/05	Varinnes **Saint-Martin-d'Abbat**	À la découverte des reines des Varinnes	14:30	-
Samedi 4/06	Plaine de Villaine **Ouzouer-sur-Loire**	Amphibiens et reptiles se pavanent sur la Plaine de Villaine	19:00	€
Samedi 11/06	Friches des Parterres **Germigny-des-Près**	Un apéritif sur les bords de Loire	10:00	€
Samedi 10/09	Mahyses **Saint-Benoît-sur-Loire**	Ces plantes que l'on mange sur nos bords de Loire	10:00	€
Samedi 8/10	Benne, **Dampierre-en-Burly**	Le monde des lichens	14:30	€

La chronique du jardinier....

L'Oignon

Larmes de joie. Il appartient à la famille des Liliacées.
Bulbe constitué d'une tige courte entourée de feuilles charnues, hampe florale ronde et creuse, fleurs petites violacées regroupées en magnifique ombelle sphérique.

L'oignon devint très vite excitant et l'imagination populaire aidant, sa symbolique inspira une littérature érotique où les petits oignons, les grelots si bien nommés, représentent les testicules.

L'oignon fut aussi l'un des symboles de l'homosexualité masculine ...l'expression «se faire trouer l'oignon » évoque un acte qui suppose que le partenaire utilise son « poireau », un autre Allium si proche des grelots qu'ils sont frères.

L'image phallique du poireau est bien compréhensible, celle anale de l'oignon plus obscure. C'est pourquoi, il est préférable que chacun s'occupe des siens (d'oignons), mettant le sens qu'il veut derrière cette expression !

Placer un oignon sous son oreiller permet aux jeunes filles de rêver à leur fiancé !

L'Orchidée

Testicule végétal...Petites plantes vivaces à bulbes souterrains par paire, feuilles généralement lancéolées en rosette basale, une tige unique dressée portant des fleurs très colorées, aux formes riches et variées, fleurs souvent rares, protégées. Cueillette déconseillée ou interdite. Culture impossible, en raison d'une symbiose bactérienne impossible à reproduire en culture.

Pour autant, il est des réputations dont il est difficile de se défaire !
Jusqu'à une époque récente, les bulbilles d'orchis étaient récoltées et utilisées soit en amulette, soit réduites en poudre puis transformées en philtre d'amour. Une décoction de tubercules d'une espèce surnommée « mâle fou » était censée redonner de l'ardeur aux hommes. Certaines étaient capables de redonner une Virilité proprement infernale à tout homme qui la consommait, faisant de lui un véritable satyre à l'érection persistante et incontrôlée..

Le marché des producteurs

Pour déguster les produits de la ferme en direct, les exposants de notre Marché des Producteurs de Pays, exposent tous les vendredis après-midi.
C'est pour vous l'occasion de rencontrer ces artisans, en achetant les meilleurs produits locaux « à la source », et de pouvoir les consommer sur place ou à la maison.

Vous qui n'êtes jamais venu sur le marché, passez nous voir !
A défaut d'achat, vous aurez la garantie de prendre une dose de bonne humeur, d'animations et de générosité, et peut-être un sachet de produits du terroir, saupoudré d'un zeste de qualité et d'un soupçon de saveurs. Lorsque vous mélangez le tout et que vous le relevez de rencontres conviviales et passionnantes avec les producteurs ou les habitants : vous reviendrez sur notre marché de producteurs de pays !

L'ambiance est au rendez-vous et c'est le bonheur simple d'un retour aux sources !

La municipalité a mis en place ce marché pour vous. C'est un outil d'animation et de développement de notre territoire. Il offre aux consommateurs la possibilité d'approcher des produits en direct, sans intermédiaire, **avec en prime la convivialité et l'échange avec les producteurs**, fermiers ou artisans.

Il serait dommage, faute de visiteurs, que tout cela s'arrête.

Au plaisir de vous rencontrer sur ce marché !

Pascal Marchand

Les **petites tablées** reviennent sur le marché. Des tables et des bancs seront prévus pour vous permettre de consommer sur place et passer une soirée conviviale en famille ou entre amis.

Appel aux témoignages sur Max Jacob..

Suite au message passé dans le précédent bulletin municipal afin de recueillir des témoignages et informations concernant **Max Jacob à Saint-Benoît-sur-Loire**, plusieurs personnes nous ont apporté des documents de grand intérêt, que nous avons scannés et classés.

Ces documents nous permettent de compléter notre documentation sur Max Jacob dans l'objectif de la commémoration des 80 ans de sa disparition en 2024.

Le 5 mars dernier, à la mairie, dans la salle des mariages (ancienne chapelle de l'hospice) là où Max Jacob a servi sa dernière messe avant son arrestation par la Gestapo en 1944, Anne Borrel, habitante de Saint-Benoît, ancienne responsable à la Direction des Affaires Culturelles, a relu devant une vingtaine de personnes, le discours qu'elle avait écrit et délivré lors du 60ème anniversaire de la mort de Max Jacob.

Remise de Médaille

Le 1er adjoint de la Commune, **Jean-Claude ASSELIN**, s'est vu distingué par la médaille du Tourisme, au titre de la promotion du 14 juillet 2021, par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, le ministre de l'économie et des finances, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères chargé du Tourisme.

Cette médaille lui a été officiellement remise le 13 mai dernier au Belvédère, par Frédéric Néraud, Président de Tourisme Loiret, Vice-président du Conseil départemental, en présence d'élus communaux, intercommunaux et départementaux ainsi que des agents avec lesquels il a travaillé.

Saint-Benoît s'expose dans les 2 grandes gares régionales d'Orléans et de Tours

Dans le cadre de l'Association des Petites Cités de Caractère® – Centre Val de Loire, Saint-Benoît-sur-Loire a été présente dans l'exposition organisée par SNCF Gares et Connexions à Orléans et Tours, tout le long du mois d'avril 2022.

Ces photographies positionnées au cœur des flux des voyageurs venaient éveiller des envies d'échappées touristiques, et de découverte.
Chaque exposition en gare présente des villes et territoires environnants permettant aux voyageurs d'identifier en image des destinations de proximité.

Petites Cités de Caractère

Cité historique à l'architecture et à l'environnement remarquables, Saint-Benoît-sur-Loire se devait de faire partie de cette exposition.

Jean-Claude Asselin

Des nouvelles de l'écoquartier...

Résumé des différentes réunions tenues depuis juin 2021

Dans le cadre de la maîtrise de son développement et de la qualité de vie d'une petite cité de caractère, la commune de Saint-Benoît-sur-Loire souhaite accueillir de nouvelles familles à la recherche d'un mode de vie conjuguant démarche écologique, inscription dans un site patrimonial et qualité paysagère.
L'enjeu pour la commune est à la fois de **proposer un cadre de vie qualitatif** conforme aux attentes de ces nouvelles familles et de **créer du lien avec des quartiers** aujourd'hui en partie autonomes. C'est pour cette raison que la commune envisage un Ecoquartier. Il sera empreint de développement durable, plutôt tourné sur le commun et le bon sens de l'architecture vernaculaire et bioclimatique que sur les palliatifs techniques.
Ce nouveau lieu d'expression contemporaine devra naître du génie du lieu de Saint-Benoît-sur-Loire pour s'intégrer à la commune.
Lié au centre-bourg et aux quartier avoisinants, il sera un nouveau lieu de vie et d'attractivité pour les Bénédictins.
À cet effet, le quartier sera fédéré par des lieux partagés qui prendront à la fois la forme d'espaces publics qualitatifs, marqués par la convivialité et d'un édifice proposant des usages communs partagés.
L'un et l'autre s'inscrivant dans une démarche de développement durable doivent permettre aux habitants de la commune, tout comme à ceux de ce nouveau quartier, une appropriation du lieu par le développement d'usages qualifiés.
Ce nouveau quartier tiendra aussi son identité de son tissu, en rupture avec le tissu pavillonnaire hors sol, et par le développement d'une spatialité nouvelle s'inscrivant dans le paysage de Saint-Benoît-sur-Loire. La présence de la silhouette de la basilique sera particulièrement soignée pour être le marqueur de la situation du nouveau quartier.

Et maintenant...

Une étude en 3 phases doit être lancée avec un bureau d'étude

1-Diagnostic et programmation :
- Diagnostic spatial et technique du site et des attentes de voisinage.
- Traitement des questions foncières et des éventuelles acquisitions.

2-Scénarios de schéma directeur :
- Traduction des éléments de programme sous forme de deux à trois scénarios permettant d'évaluer l'organisation spatiale du secteur.
- Estimation financière de chaque scénario.

3-Formalisation et montage de l'opération :
- Développement du scénario retenu en vue de la formalisation du projet et du montage de l'opération.
- Éclairage sur les différents types de montages opérationnels (lotissement, opération de promotion/permis groupé, auto-promotion et habitat participatif...).

Les éléments présentés par le bureau d'étude devront permettre à la collectivité de prendre une décision sur le lancement de l'opération.

Jean-Claude Asselin

Samedi 30 juillet de 19h à minuit
LA NUIT DES ÉTOILES AU BELVÉDÈRE

Coordonnées par l'Association française d'astronomie, les Nuits des Étoiles proposent chaque année aux Français de lever les yeux vers le ciel, à travers 200 manifestations dans tout le pays.

Cette année, la Nuit des Étoiles s'invite au Belvédère, **le samedi 30 juillet de 19h à minuit.**

Au programme : conférence, ateliers en famille, bar et animation musicale dans la cour intérieure, observation du soleil puis des étoiles, à l'aide de télescopes installés sur les terrasses aux 1er et 3eme étages...
Un moment magique organisé en partenariat avec l'Astro-Club d'Ouzouer-sur-Loire.
Accès libre dans la limite des places disponibles.

On éteint la lumière !

Ce soir-là, le soleil se couchera à 21h32. Pour voir le maximum d'étoiles,
l'éclairage public sera exceptionnellement éteint toute la nuit à Saint-Benoît-sur-Loire.
La basilique ne sera pas illuminée non plus, et tous les habitants de la commune sont invités à réduire au maximum leurs éclairages extérieurs.

Programme complet et réservations :

Le Belvédère
55 rue Orléanaise
45730 Saint-Benoît-sur-Loire
Renseignements :
02 34 52 02 45
belvedere@valdesully.fr

www.belvedere-valdesully.fr

Autres rendez-vous ...

Vendredi 10 juin - 18h :
Conférence autour de Gauzlin.
Par Michel Sot, professeur émérite d'histoire du Moyen Âge (Sorbonne-Université).
Abbé de Fleury, bâtisseur de notre célèbre tour-porche, Gauzlin devint aussi archevêque de Bourges en 1013, avec l'appui du pape.
Tarif 3 € - Réservation recommandée.

Samedi 18 et dimanche 19 juin
10h-13h & 14h-18h
Journées européennes de l'archéologie
Tout le week-end, des animations familiales en accès libre pour découvrir l'archéologie et ses métiers.
Remontez une céramique, analysez le bâti de la « maison de l'Université »... En partenariat avec l'Inrap et la Fédération archéologique du Loiret.
Accès libre dans la limite des places disponibles.

Dimanche 19 juin à 16h
Diagnostic Abbaye.
François Capron, archéologue à l'Inrap, présentera les résultats d'un diagnostic réalisé en juin 2021 dans l'abbaye, à l'emplacement de l'aile ouest du cloître disparu.
Gratuit - Réservation recommandée.

Communauté de communes du Val de Sully

URBANISME

Agrandissement, transformation... Des projets en tête pour votre maison ? Avant de vous lancer, lisez cet article : nous vous expliquons quels sont les dossiers d'urbanisme à remplir en fonction des travaux que vous envisagez.

Pour comprendre le schéma, voici une petite liste des abréviations utilisées : **DP** : Déclaration Préalable / **PC** : Permis de construire
Zone U : zone urbaine du PLU. Cette zone correspond aux secteurs de la ville urbanisés ou en cours d'urbanisation.

Abri de jardin, cabane, appentis, garage
≤ 5 m² : aucune formalité*,
≤ 20 m² : DP et **> 20 m²** : PC

Ravalement de façade, pose de bardage DP

Terrasse non couverte de plain pied
Sans surélévation (< 50 cm) : aucune formalité*,
Surélevée < 5 m² : aucune formalité*,
Surélevée < 20 m² : DP,
Surélevée > 20 m² : PC,
En zone U du PLU : surélevée < 40m² : DP et > 40m² ; PC

Panneaux photovoltaïques sur toit DP

Garage accolé à l'habitation
≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC
En zone U du PLU : ≤ 40m² : DP et > 40m² ; PC

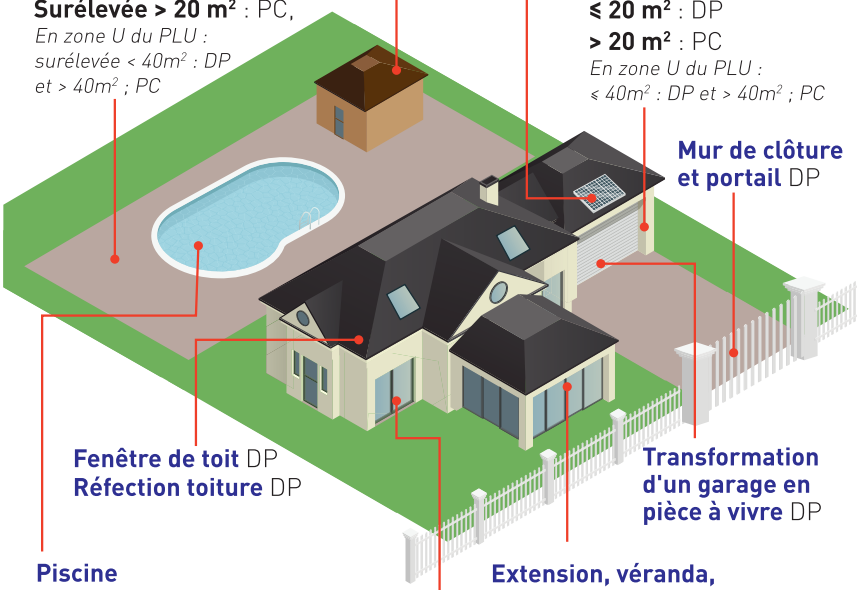

Mur de clôture et portail DP

Fenêtre de toit DP
Réfection toiture DP

Transformation d'un garage en pièce à vivre DP

Piscine
≤ 10 m² non couverte, restant moins de 3 mois : aucune formalité,
10 m² < x ≤ 100 m² non couverte ou dont le couverture fait moins de 1m80 de haut : DP. Si la couverture fait plus de 1m80 de haut : PC
> 100 m² : PC

Extension, véranda, terrasse couverte et aménagement des combles
≤ 5 m² : aucune formalité*,
≤ 20 m² : DP et **> 20 m²** : PC
En zone U du PLU : ≤ 40m² : DP et > 40m² ; PC

Création ou changement de menuiseries d'une fenêtre, porte, porte fenêtre DP

* excepté dans les zones soumis à l'accord des Architectes des Bâtiments de France. Il faut une DP.

MON PROJET *en 5 étapes*

1 *Je me fais conseiller* par la mairie, ou sur projet pré-établi, en prenant rdv avec le service urbanisme.

2 *Je dépose ma demande* en Mairie. A chaque demande son formulaire !

3 *L'instruction*
Phase d'études techniques qui vise à vérifier la conformité des projets d'urbanisme avec la réglementation en vigueur sur le territoire en lien avec les partenaires concernés par le projet.

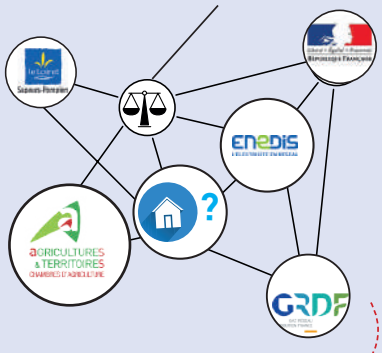

Les délais **2 mois pour une demande de permis de construire, un mois pour une déclaration préalable** (de la réception ❷ en Mairie à la validation ❹). *Attention, les délais peuvent être prolongés si consultation particulière à mener ou incomplet à demander.*

Rédaction de la proposition de décision

4 *Signature du maire*

5

Début des travaux !
Avant de débuter les travaux, transmettre en mairie la **déclaration d'ouverture de chantier**.
A la fin des travaux, déclarez **l'achèvement des travaux.**

VAL DE SULLY, LES ACTUS

Les informations de votre Communauté de communes.

LA VIE DU VAL DE SULLY
dans votre commune

ACCUEIL DE LOISIRS Pour carnaval, les enfants de l'accueil de loisirs ont défilé, déguisés et en musique, jusqu'à la cour la maison de retraite afin d'en faire profiter les résidents.

ECOLE DE MUSIQUE Les jeunes musiciens de l'orchestre junior se sont produits pour la première fois en public lors du concert de printemps de Valphonie le samedi 21 mai à 20h30 à la salle polyvalente de Bray.

BIBLIOTHEQUES Clap de fin sur le Prix des lecteurs du Val de Sully ! Découvrez le grand gagnant sur le portail en scannant le QR code ci-dessous. Et si vous n'y avez pas participé, vous pouvez toujours emprunter les livres sélectionnés. Pour rappel l'inscription est gratuite et vous donne accès à 11 bibliothèques en Val de Sully (y compris Saint Benoit sur Loire).

DIGUE DE LOIRE
Les travaux sont terminés !

La digue du Val d'Ouzouer qui s'étend sur 23 km d'Ouzouer à Germigny des Prés est, dans le Loiret, la 3e plus importante. Elle protège chaque jour 5000 personnes et un bassin de 1600 emplois du risque d'inondation. Des travaux de consolidation de la digue viennent d'être réalisés au niveau du port et du lieudit Les Prouteaux. Ils permettent de lutter contre l'érosion interne des sols, et donc de renforcer l'étanchéité de la digue. + d'infos sur www.valdesully.fr

Étape 1 : création d'une tranchée.

Étape 2 : mise en place du ciment pour mélanger au matériau en place.

Étape 3 : séchage, nettoyage et réfection de la chaussée.

NOUVEAUTÉS
dans votre commune

En plus des visites traditionnelles, l'Office de Tourisme du Val de Sully et le Belvédère proposent des événements pour **découvrir votre commune autrement...**

- **En dégustant des betteraves** pendant la cheminade gourmande du samedi 28 mai à 14h30 (8€) ou **en buvant un p'tit verre de vin** avec les apéros perchés au Belvédère (1ère date le jeudi 23 juin à 18h30 autour de la grande frise (3€)).
- Ou encore **en vous prenant pour Indiana Jones** pendant les Journées de l'archéologie les 18 et 19 juin prochain **ou pour Copernic** pendant la Nuit des étoiles samedi 30 juillet dès 19h *(+ d'infos page 18)*

Retrouvez toutes les infos pratiques sur www.tourisme-valdesully.fr/sortir/agenda/

CAUE du LOIRET

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret

En ce début d'année 2022, l'équipe du CAUE reste mobilisée pour conseiller, informer, former, sensibiliser tous les publics. Les outils numériques, sont évalués et testés afin de pouvoir entretenir ce lien avec les porteurs de projets, dans un même objectif : améliorer, réenchanter et adapter notre cadre de vie aux transitions en cours.
Qu'il s'agisse de l'accueil téléphonique, du conseil aux collectivités et aux particuliers, de la sensibilisation, des projets pédagogiques et de la formation, le CAUE, sans ignorer les difficultés que nous traversons, se mobilise afin de proposer des solutions réactives pour pouvoir continuer à assurer ses missions.

Un service gratuit pour tous les habitants du Loiret.

Chaque année, les architectes conseillers du CAUE reçoivent plusieurs dizaines de porteurs de projets d'habitat. C'est l'occasion d'échanger en toute liberté sur les attentes, les besoins, les contraintes liées aux situations de chaque foyer désireux de construire, agrandir, rénover son habitat. Les rendez-vous sont l'occasion également d'orienter les particuliers vers d'autres organismes ou ressources qui leur permettront d'aller plus loin dans leurs projets.

Cette mission est définie par **la Loi de 1977 sur l'architecture**. Ainsi, il y est stipulé que : « Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. (...) fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, **sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre** (...). Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites. ».

Un conseil en amont.

Consulter un conseiller du CAUE le plus en amont possible du projet, c'est accepter de laisser de côté idées reçues et préjugés pour enrichir la réflexion et donner plus de chances aux projets, non seulement d'aboutir, mais surtout de correspondre le plus exactement possible aux attentes.

Un conseil à distance, visio ou audio.

Nous avons mis au point une organisation facilitant après la prise de rendez-vous, le conseil à distance. Au delà des raisons sanitaires, nous maintenons cette organisation qui limite les déplacements tout en permettant de toucher un plus large public.

• Le CAUE, une ressource pour aider les porteurs de projets

Les conseils du CAUE, ce sont aussi :
- Le **site internet et ses ressources** (dossiers, actus...)
- Les **fiches conseils**
- L'**abécédaire du particulier** ; proposé par les CAUE d'Ile-de-France pour répondre aux questions des particuliers en matière d'architecture, de construction, d'urbanisme et d'environnement
- Actuellement, en préparation, **un flyer d'information** sur le conseil aux particuliers destiné aux habitants du Loiret sera mis à la disposition des collectivités.

• Informations pratiques

Pour prendre rendez-vous avec un conseiller du CAUE :
- Il faut aller sur le site du **CAUE du Loiret**
- Remplir le **formulaire en ligne**, qui précise également le type de documents utiles pour le conseil.
- Le CAUE prend contact ensuite avec les personnes pour mettre au point un rendez-vous avec l'architecte ou le paysagiste conseiller, donner une réponse ou réorienter vers d'autres organismes, si nécessaire.

Les Associations vous informent

COMITÉ DES FÊTES

Nous portions beaucoup d'espoirs sur cette année 2022 pour redémarrer toutes nos manifestations et pour vous y retrouver.

C'était sans compter sur cet épisode COVID qui a rattrapé quelques acteurs de la troupe de Saint-Père, **nous empêchant ainsi de vous présenter notre week-end Théâtre**. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Et puis la brocante est arrivée, celle que l'on dénommera désormais **la Foire de Printemps nous a réconcilié avec le goût des manifestations**, si cher à toute notre équipe. Bien que le nombre d'exposants, comme ailleurs, soit en deçà des autres années, vous avez répondu présent et le soleil aussi pour le plus grand bonheur de tous.

Le comité des fêtes et ses sections, l'Armada et le groupe folklorique Biaudes et Câlines, forment un groupe certes très hétérogène mais ô combien sympathique avec lequel on aime se retrouver. Chacun, quelle que soit sa tâche, y a trouvé sa place et participe à la bonne marche de nos manifestations. C'est ainsi que chaque section peut se permettre de proposer de belles fêtes, comme celle de la Marine les 14 et 15 mai, en comptant sur l'aide de tous.

Il nous reste à préparer **les Feux de la Saint-Jean** pour le **samedi 25 juin prochain**. Les bourrées sont en train de sécher et les artistes sont déjà réservés. On commencera certainement un peu plus tôt car un accordéoniste passera entre les tables pour vous faire chanter les chansons que vous aimez.
Toute l'après-midi l'Armada proposera aussi des balades sur la Loire à ceux qui n'ont pas pu venir sur la fête de la Marine.
Et puis viendra l'heure du dîner. Le groupe choisi fera une première partie musicale et une seconde partie beaucoup plus dansante en fin de repas.

Soyez à l'affût de nos bulletins de réservation, début juin, car le nombre de places sera limité.

A très bientôt,
et merci de votre fidélité.

Pascal Marchand

ROUE LIBRE BÉNÉDICTINE

a RLB, club cycliste vous propose de multiples activités autour de la petite reine ; que ce soit du vélo de route, du tout terrain en compétition ou en loisirs, rejoignez nous ! Une équipe de bénévole vous accueille dans un esprit convivial.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 06 43 47 43 59 ou par mail à rlb45730@orange.fr

LE COLLEGE SAINT-JOSEPH FETE SES 40 ANS ....

Le samedi 7 mai, le collège a fêté ses 40 ans !!!

Le thème de l'année au collège est
« Fais marcher ton cœur ».

Il se décline en deux temps forts. Une semaine sportive qui s'est déroulée avant les vacances de Toussaint où chaque matin, les élèves ont participé à une petite randonnée avant de commencer les cours et une semaine sur la générosité, début avril, où les élèves ont participé à des interventions de différentes associations, ont construit un cœur à offrir, ont chanté tous ensemble la générosité ! ....

GYM POUR TOUS

L'Association Gym pour Tous assure toujours deux cours par semaine.

Le mercredi 10 h pour les Seniors avec Hélène très attentive aux éventuelles difficultés de chacun(e).
Le jeudi à 18h avec Damien pour les plus jeunes avec des exercices plus rythmés et plus dynamiques !

Venez découvrir gratuitement l'un ou les deux cours…

N'attendez pas la rentrée ! Formule spéciale jusqu'aux vacances… soit 2 € la séance, soit forfait de 10 €

A bientôt !
La Présidente,

Pascale Gidoin

L'ARMADA

Forte activité pour les mariniers de l'Armada en ce début de printemps.

-Préparation de la Fête de la Marine des **14 & 15 Mai** au Port de St Benoît
-Entretien des bateaux
-Nettoyage de la rampe pierrée et des 5 escaliers du Port de St Benoît

les escaliers du Port et la rampe pierrée

Retrouvez-nous :
-Les **4 & 5 Juin** à la Fête des Rhododendrons à Châteauneuf sur Loire
-Le **25 Juin** aux Feux de St Jean au Port organisé par le Comité des Fêtes et à Saint Père sur Loire avec les Brasse Bouillon
-Les **4 & 5 Septembre** à la Fête du Bois aux Bordes

Serge Tessier

ÉCOLE SAINTE-MARIE

Notre projet pédagogique cette année est
« L'architecture au fil de l'histoire».

Dans le cadre de ce projet, chaque classe est allée à la Basilique pour une visite guidée et les élèves ont tout particulièrement observé la mosaïque du chœur.

Chaque classe a ensuite choisi une partie du motif pour le reproduire en mosaïque en petits groupes de 4 sous la surveillance de Lorène (notre ASEM) et sur le temps du midi. Cette réalisation sera disposée sous un préau, visible depuis la rue.

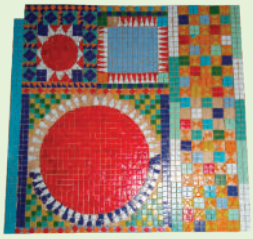

Notre message de solidarité avec l'Ukraine en lien avec l'accueil périscolaire.

Le chef d'établissement

Isabelle Pelletier

ÉCOLE PUBLIQUE

Notre projet Castor arrive à son terme.

Un jeu de société a été créé par les élèves de la grande section au CM2, sous la houlette d'une plasticienne Mme Chloé Lesseur , en partenariat avec Mme Guetemme de l'Université d'Orléans et de Mme Bois de l'INSPE d'Orléans.
Ce jeu explique les interactions existantes entre le castor, les hommes et l'environnement.
Les élèves ont également pu observer les castors en bord de Loire, en soirée, sur le site de Saint-Père-sur-Loire.

Ce jeu devrait être édité.

Un spectacle de fin d'année aura lieu **le 1er juillet à la salle polyvalente** de Saint Benoit-sur-Loire. Les élèves interprèteront les chants qu'ils ont appris toute l'année avec l'intervenante Mme Guequière.